

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Madame PAUL Delphine, Monsieur JOUANNEAU Olivier, Madame DAGUIER Carole, Madame DEGRIS Monique, Monsieur CHALON Bernard, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur CAILLE Rémy, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame BANTQUIN Sophie, Madame CONTIGNON Aline, Madame BENVENUTI Claire et Monsieur GENTER Aubin

Absents avec pouvoir :

Madame MARCHETTI Sabine donne pouvoir à Monsieur JOUANNEAU Olivier

Absent sans pouvoir : Madame THIRY Nathalie,

Secrétaire de séance : Monsieur GAUCHER Alain

Date de convocation : 10 novembre 2021

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 19/11/2021 et affiché le compte-rendu de cette séance le 19/11/2021
--

Ordre du jour :

- Présentation par l'ESVV de son projet de terrain synthétique à Sorcy
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2021
- Décision modificative n°2 du budget général de la commune – Exercice 2021
- Modification de numérotation de voirie route de Toul
- Numérotation de voirie route de Sorcy
- Modification du montant de la redevance pour l'emplacement du marché des producteurs locaux
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

Madame le Maire propose de supprimer de l'ordre du jour les points suivants :

- Numérotation de voirie route de Sorcy

COMMUNE DE VOID-VACON

Présentation par l'ESVV de son projet de terrain synthétique à Sorcy-Saint-Martin

Le Président de l'ESVV, Éric BOUQUET, accompagné de Jérôme REY, est venu présenter le projet de terrain synthétique que la mairie de Sorcy souhaite installer à la place de la surface stabilisée qui est vétuste et inutilisable en temps de pluie et par forte chaleur.

Après avoir présenté l'historique du club avec la fusion entre l'ASR Sorcy et le FC Void Vacon le 3 mai 2001, le Président de l'ESVV a mis en exergue que ce club représente en moyenne plus de 300 licenciés chaque saison, qu'il a reçu 2 distinctions de la FFF grâce à la qualité de formation et qu'il est en cours de labélisation pour le Label Club 55.

Le coût prévisionnel de ce terrain labélisé est estimé à 500 000 € HT avec des subventions possibles à hauteur de 70% (Etat, Région Grand Est et Département de la Meuse)

Les Maires et adjoints de Void-Vacon et Sorcy se sont rencontrés et il en ressort que la Commune de Sorcy est favorable à ce projet mais ne veut pas porter ce projet seul en assumant le reste à charge.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le fait de se prononcer sur une éventuelle participation à ce projet et dans l'affirmative, à quelle hauteur.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de participer à la création du terrain synthétique à hauteur de 40% du reste à charge (60% serait de ce fait à la charge de la commune de Sorcy St Martin) et avec conclusion d'une convention avec la commune pour l'utilisation de ce terrain par les clubs vidusiens, les écoles situées sur la commune... Le plafond maximal de la participation sera de 80 000 euros.

Mme le Maire prendra donc contact auprès du Maire de Sorcy St Martin pour lui exposer ces conditions.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2021

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers par mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés.

Délibération n° 21-51 : Décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget général de la Commune

Madame le Maire rappelle que par délibération n°21-44 du 13 octobre dernier, le conseil municipal a décidé d'acquérir parcelle cadastrée BH 325 sise au 14 rue de Strasbourg moyennant 89 000 euros, hors frais notariés qui seront à la charge de la commune.

Cette offre ayant été acceptée par les vendeurs, cette acquisition et les frais inhérents à celle-ci seront imputés à l'article 2132 « Immeubles de rapport ». Etant donné que les crédits votés dans le budget primitif 2021 à cet article budgétaire sont insuffisants, il convient de prendre une décision modificative pour les ouvrir.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 21-51 : Décision modificative n°2 de l'exercice 2021 du budget général de la Commune (suite)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents et représenté de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget général de la Commune de l'exercice 2021 :

COMPTES DEPENSES				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Dépenses	Fonctionnement	011	615221	Bâtiments publics	-50 000,00
Dépenses	Fonctionnement	011	615231	Voiries	-50 000,00
Dépenses	Investissement	040	2132	Immeubles de rapport	100 000,00
Dépenses	Fonctionnement	023	023	Virement à la section d'investissement	100 000,00
Total					100 000,00

COMPTES RECETTES				Objet	Montant €
Sens	Section	Chapitre	Article		
Recettes	Investissement	021	021	Virement de la section d'exploitation	100 000,00
Total					100 000,00

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 21-52 : Modification numérotation de voirie route de Toul

Dans le cadre de mesure d'ordre et de police générale, Madame le Maire sollicite la modification de la numérotation de voirie d'une parcelle située route de Toul afin que celle-ci ne porte pas le même numéro que le SDIS de VOID-VACON.

Elle propose la numérotation suivante :

- La parcelle cadastrée BC 202 anciennement n° 9 portera dorénavant le n° 8 bis

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents et représentés

- **Accepte** cette modification de numérotation,
- **Charge** le Maire du numérotage de cette habitation
- **Décide** de l'achat et la pose du numéro

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 21-53 : Modification de la redevance d'occupation pour l'emplacement au marché de producteurs locaux

Suite à la création d'un marché de producteurs locaux, il convient de déterminer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les emplacements de chaque producteur, selon l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le Conseil Municipal a décidé lors de la séance du 26 mai 2021 de fixer à 5,00€ le montant de l'emplacement pour chaque jour de marché.

Il s'avère que beaucoup de commerçants ont trouvé ce montant excessif par rapport aux ventes qu'ils effectuaient.

C'est pourquoi Madame le Maire propose de fixer à compter du 1^{er} janvier 2022 la redevance à 5,00 € le montant de l'emplacement pour la saison du marché qui se tiendra chaque année de fin avril à fin octobre. Cette redevance sera payée par le commerçant lors de sa première installation sur ce marché, quel que soit le nombre de fois où il expose.

Après délibération, le conseil municipal, **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés de fixer à partir du 1^{er} janvier 2022 à 5,00€ le montant que le producteur devra s'acquitter pour son emplacement pour une saison.

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 26 mai 2020.

► Marché de fourniture : Achat d'illuminations pour la réparation des guirlandes auprès de S.A.V ILLUMINATIONS pour un montant de 1 848,84 € TTC

► Marché de service : Diagnostic amiante et HAP en plusieurs points répartis sur toutes les différentes couches de la voirie et des trottoirs de la rue Louvière attribuée au bureau d'études SOCOTEC pour un montant de 2 180,00 € HT

► Marché de travaux : Nettoyage des postes de relevage du réseau d'assainissement réalisé le 11/10/2021 confié à MATP pour un montant de 745,00 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture de fleurs pour le fleurissement automnal confié à SARL JARDIN DECORATION pour un montant de 697,35 € TTC

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture : Fourniture de 91 coffrets solos (21€) et 57 coffrets duo (31€) pour le Noël des anciens confiés à LES FOUS DE TERROIRS pour 3 678,00 € TTC

▶ Marché de service : 5 diagnostics immobiliers pour le logement du 12 rue François confiés au CABINET COMPAS pour un montant de 369,00 TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de 3 radiateurs pour le logement au-dessus de la boucherie auprès de la SARL DOURCHE FRERES pour un montant de 730,20 € TTC

▶ Avenant au contrat de location avec la société louant le local situé rue Grosdidier afin d'avoir l'autorisation de brancher la caméra de surveillance sur le compteur de ce local contre compensation financière de 100 euros/an

▶ Marché de fourniture : Achat de fourniture de bureau auprès de la Société BRUNEAU pour un montant de 261,65 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture d'un lecteur à puces universel confié à SELARL VETERINAIRE DES 2 VALLEES pour un montant de 150,71 € HT

▶ Marché de service : Achats de 100 unités de publication (publication des avis de marché, dématérialisation...) auprès de DEMATIS (profil acheteur e-marchespublics.com) pour un montant de 3 600,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 3 cartes cadeaux à 30 euros pour récompenser les 3 jeunes ayant participé à l'organisation du repas des aînés auprès de ILLICADO pour un montant global de de 92,90 € TTC

▶ Marché de travaux : Réparation du poste relevage du réseau d'assainissement de Vacon confiée à IP FRANCE pour un montant de 1 064,00 € HT

▶ Marché de travaux : Signature de l'avenant aux travaux de sectorisation du réseau AEP Void-Vacon « Chantier Route de Vacon » pour un montant de 683,65 € HT faisant passer ce chantier de 14 259,04 € HT à 14 942,69 € HT, représentant une plus-value de 4,79%

▶ Marché de travaux : signature de l'avenant n°3 concernant le lot n°2 « Gros œuvre bâtiment neuf + Tour de l'Audience » pour la création d'un espace culturel et touristique dédié au Fardier de Cugnot de 6 597,00 € HT. Cet avenant représente avec l'avenant n°1 et 2 une plus-value de 81 346,46 € HT soit une augmentation de 31,82% par rapport au marché initial (2,00 % d'écart introduit par rapport à l'avenant n°1 et 2) faisant passer le marché de 254 794,86 € HT à 335 871,32 € HT.

▶ Marché de fourniture : Achats de fournitures pour le service technique auprès de BERNER SARL pour un montant de 377,29 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture de 2 burins et de boîtiers d'éclairage confié à LOOTEN pour un montant global de 522,55 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture de documents pour état civil et urbanisme confié à BERGER LEVRAULT pour un montant global de 233,87 € TTC

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture : Fourniture de 8 panneaux avec mas pour le dispositif « veille nature » commandés via MAIRES DE MEUSE pour un montant global de 1 005,04 € HT

▶ Sollicitation d'une subvention auprès de la Région Lorraine pour la mise en place de la vidéoprotection.

▶ Sollicitation d'une subvention auprès de la FUCLEM pour l'éclairage public pour la création du parking rue du château

▶ Marché de fourniture : Achat de produits d'entretiens auprès de RAJA pour un montant global de 260,30 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de 2 pneus avec chambre à air pour le compacteur auprès de la SARL AGRI MECA THIEBLEMONT pour un montant de 338,50 € TTC

- ▶ Marché de travaux : Travaux pour l'aménagement de la rue Louvière :
- Lot 1 « Voirie – Réseaux humides » attribué à la société COLAS pour un montant de 440 348,66 € HT
 - Lot 2 « Enfouissement des réseaux secs » confié à la société SDEL LUMIERE pour un montant de 44 019,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 50 colis pour la maison de retraite à l'occasion de la fête de St Nicolas auprès de LES FOUS DE TERROIRS pour un montant de 675,00 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de 170 St Nicolas pour les élèves des 2 écoles de la commune auprès de BRUNTZ pour un montant global de 493,00 € TTC

▶ Marché de fourniture : Achat de 14 sapins de différentes tailles auprès de DENIS MICHEL pour un montant de 530,00 € TTC

▶ Marché de travaux : Remplacement des brides de suspension de 2 cloches de l'Eglise St Nicolas confié à ETS FRANCOIS CHRETIEN pour un montant de 1 510,00 € HT

▶ Marché de travaux : Raccordement électrique pour une caméra située rue Jeanne d'Arc confiée à ENEDIS pour un montant de 1 109,40 HT

▶ Marché de travaux : Fabrication et pose de 2 escaliers de service pour l'atelier communal confiée à Serrurerie-Métallerie GENTIL pour un montant de 8 000,00 HT

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

Questions et informations diverses :

- Présentation du planning prévisonnel de la création du lotissement de Vacon
- Le tirage au sort des affouages aura lieu le 08/12/2021 à huis clos comme l'an passé du fait de la COVID19
- Organisation des festivités de la St Nicolas
- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Présentation par l'ESVV de son projet de terrain synthétique à Sorcy-Saint-Martin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2021

Délibération n°21-51 : Avancement d'un agent au grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe - mise à jour du tableau des emplois, avec suppression de l'ancien poste

Délibération n° 21-52 : Numérotation de voirie de la Zone artisanale du Vé

Délibération n° 21-53 : Contrat copies internes professionnelles d'œuvres protégées avec le Centre Français d'exploitation du droit de Copie

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Questions et informations diverses

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	
Olivier JOUANNEAU	
Carole DAGUIER	
Monique DEGRIS	
Bernard CHALON	
Joël GRISVARD	
Francis FAUGERE	
Rémy CAILLE	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine MARCHETTI	Procuration à Olivier JOUANNEAU
Isabelle LIEGEOIS	
Nathalie THIRY	Absente
Sophie BANTQUIN	
Aline CONTIGNON	
Claire BENVENUTI	
Aubin GENTER	